

REGLEMENT INTERIEUR **de l'Association ABCD**

DEFINITIONS DES CATEGORIES DE MEMBRES

- Sont membres actifs, ceux qui auront versé une cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration
- Sont membres fondateurs, les membres actifs qui ont pris part aux délibérations de l'Assemblée Constituante et signé le procès verbal de ces délibérations.

FORMATION DU BUREAU

- **Président** : il a notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'Association, tant en demande qu'en défense. Il peut déléguer ce pouvoir, pour un acte précis, au vice Président ou à un autre membre du Conseil.
- **Secrétaire** : il tient le registre spécial, prévu par la loi, et assure l'exécution des formalités prescrites. Il peut déléguer ce pouvoir, pour un acte précis, au vice Secrétaire ou à un autre membre du Conseil.
- **Trésorier** : il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle qui statue sur la gestion. Il peut déléguer ce pouvoir, pour un acte précis, au vice Trésorier ou à un autre membre du Conseil.

Seuls sont habilités à la signature du chéquier : le Président et le Trésorier.

LES COTISATIONS

- Membres actifs et adhérents :
 - 55 € (pour 1 cours)
 - 30 € (enfants de – 12 ans)
 - 70 € (pour 2 cours)

Les cotisations pour les familles peuvent être réglées en 2 fois

- Les animateurs et membres du bureau sont exonérés de cotisation
- Les adhérents doivent s'acquitter de la cotisation annuelle avant la clôture des inscriptions fin octobre 2022.
- **En cas d'absence en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué, quelque soit le motif évoqué.**

DROIT A L'IMAGE

L'association est autorisée à utiliser les photos / films sur lesquels un adhérent apparaît (ou son enfant mineur), pris lors de manifestations diverses et à les mettre sur le site internet de l'association et sur tout autre support (article de presse, affiches, autres sites internet, ...) afin de faire avancer l'association.

L'image pourra être retirée sur simple demande.

LES COURS

La reprise des cours est prévue le Mercredi 21 septembre 2022 pour les niveaux 1 et 2 et le jeudi 22 septembre 2022 pour les niveaux 3 et 4 .

Débutants / Novices (niveau 1 et 2)	Le mercredi (sauf vacances scolaires)	De 19h00 à 20h30	Salle du Penher
Intermédiaires / Confirmés (niveau 3 et 4)	Le jeudi (sauf vacances scolaires)	De 19h00 à 20h30	Salle du Penher

**Les horaires peuvent être amenés à changer selon la disponibilité de la salle louée.*

- Les cours sont assurés si le nombre de participants est suffisant (10 personnes). Dans le cas contraire il sera proposé un regroupement de niveaux
- Tout membre inscrit dans une catégorie ne pourra assister à un autre cours que le sien, sauf les membres conviés sur invitation de l'animatrice.
- **Le port d'une paire de chaussures fermées est obligatoire pendant les cours** (l'assurance de l'association ne fonctionnera pas en cas de non respect)

DEONTOLOGIE

- ✓ L'animatrice détient les pleins pouvoirs décisionnaires sur le déroulement de sa séance.
- ✓ Tous les membres actifs doivent s'investir dans la vie de l'Association.
- ✓ Tous les adhérents doivent respecter le code déontologique et le règlement intérieur de l'Association.
- ✓ Tous les adhérents doivent remplir un formulaire d'adhésion accompagné d'une photo. Ils doivent fournir un certificat médical de moins de 3 mois.
- ✓ Tous les adhérents sont tenus
 - de participer à l'Assemblée Générale annuelle
 - ou de délivrer un pouvoir en cas d'absence
 - de respecter les cours et l'animatrice
 - de ne pas avoir un comportement discriminatoire

SANCTIONS

Tout non respect du règlement intérieur édicté ci-dessus, entraînera une radiation sans remboursement.

La Commission Disciplinaire est composée des membres du Bureau et de l'animatrice.

Règlement fait sous réserve de modifications du Conseil d'Administration.

La Secrétaire

Le Président

Brigitte LAUDIC

Ronan LE GOLVAN